

10 Faits divers & Justice

Homicide à Oyem

Il tue son camarade pour une pièce de 50 francs !



Photo : Alexis Ndong Sima

Armand Obiang Obiang a perdu trop de sang avant d'arriver au CHRO.

ANS

Oyem/Gabon

LA ville d'Oyem est toujours plongée dans la stupeur, suite au drame qui s'est produit, le vendredi 1er décembre dernier, au Collège d'enseignement secondaire (CES) Edouard Ekogha Mengue, dans le deuxième arrondissement. Le souvenir de cette atroce affaire, en effet, est encore trop frais dans les esprits : un élève de 6e, J.M.M., 12 ans, a ôté la vie à son camarade, Armand Obiang Obiang, son aîné de six ans, en lui assénant trois coups de couteau au thorax.

Selon les témoignages recueillis sur le lieu de cet épouvantable assassinat, les faits se déroulent en matinée, autour de 8

heures. C'est-à-dire au moment où les élèves de cet établissement sont censés être dans leurs salles de classe. Pas Armand Obiang Obiang, élève en classe de 6e M3, J. M. M., de la 6e M7, et quelques autres camarades qui, eux, préfèrent se réfugier derrière le bâtiment abritant le logement de la directrice des études, à l'abri des regards indiscrets, afin de s'adonner au jeu de cartes. Il s'ensuit une chaude discussion, puis une bagarre, entre les deux jeunes joueurs, pour un malentendu à propos d'une mise de ... 50 francs! Sur ces entrefaites, Armand Obiang Obiang a le dessus sur J. M. M., de loin son cadet. Sauf que le mineur n'est pas du genre à accepter la défaite. Il revient à la charge, sort un couteau dissimulé dans la ceinture de son pantalon

et plante trois coups au niveau de la cage thoracique de son camarade. Obiang Obiang, grièvement blessé, se met à saigner abondamment. A la vue du sang, le petit agresseur prend vite la poudre d'escampette, en escaladant la barrière de l'établissement.

Une fois au domicile familial de Cité-Apaches, il change de vêtements et quitte la commune, pour se réfugier à Ebiane-Ville, une bourgade située dans le canton Kyè, à 17 km du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.

Armand Obiang Obiang est, entre-temps, acheminé au Centre hospitalier régional d'Oyem (CHRO). Mais la victime arrive aux soins après avoir perdu énormément de sang.

Aussi, va-t-il succomber à l'hémorragie provoquée par ses graves blessures.



Photo : DR

Le petit J. M. M. dans les locaux de la Police d'investigations judiciaires (Pij).

Les efforts déployés par les éléments de la Police d'investigations judiciaires (Pij), dans le but de neutraliser le meurtrier présumé, vont être couronnés de succès en fin d'après-midi. C'est donc dans son refuge d'Ebiane-Ville que

les flics mettent la main sur le fugitif J. M. M. Lequel est ramené sous bonne escorte dans les locaux de l'unité spéciale.

Une enquête a été ouverte, pour déterminer les circonstances exactes de cet acte odieux.

Détention illégale d'arme à feu

Un ancien militaire écroué à Gros-Bouquet

AEE

Libreville/Gabon

JEAN-PIERRE Maffe, Gabonais de 24 ans, ancien militaire de l'Aviation légère des armées (Ala), révoqué en 2015, a été placé en détention préventive, à la prison centrale de Gros-Bouquet, le mardi 28 novembre dernier. Le jeune homme a été interpellé, quelques jours auparavant, par le Service des affaires criminelles (Sac) de la Police d'investigations judiciaires (Pij), pour détention illégale d'arme à feu. Il s'agit d'un pistolet automatique (PA), qu'il aurait dérobé à son père, un gendarme à la retraite.

Selon la mise en cause lui-même, l'usage du pistolet n'était qu'un moyen de dissuasion, pour forcer un ami à lui restituer un téléphone, qu'il lui aurait remis quelques temps auparavant pour l'écouler au marché noir. A la place, toujours d'après le récit de

Jean-Pierre, son pote choisira de fondre dans la nature.

« Je voulais l'intimider. J'ai lui ai donc envoyé un message par le truchement de ses frères, en présence desquels j'ai brandi le revolver. Histoire de faire comprendre à l'intéressé qu'il aura affaire à moi, s'il ne me rapportait pas mon téléphone », a-t-il expliqué, l'air détendu.

Malheureusement pour Maffe, les flics sont en patrouille lorsqu'il sort le flingue. Aussi, est-il pris en flagrant délit de détention d'arme à feu.

« Ce type d'arme est soumise à une autorisation spéciale. Rien ne nous prouve qu'avec ce pistolet, Jean-Pierre Maffe, qui travaille en ce moment comme agent de sécurité dans une société sise à la Peyrie, n'avait pas d'autres intentions. Surtout à l'heure où le phénomène du grand banditisme est en train d'atteindre des proportions inquiétantes », indique un OPJ proche de ce dossier.



Photo : AEE

Jean-Pierre Maffe présentant le pistolet à problème.

Faits d'ailleurs

Une femme séquestrée et violée dans une cave durant 10 ans

AU cours d'un contrôle d'identité à Gizzeria (Italie), des policiers ont été intrigués par l'attitude d'un homme de 52 ans, qui était accompagné d'un enfant très sale et mal nourri. Ils l'ont alors contrôlé et ont demandé à voir son domicile, afin de savoir comment le jeune garçon était traité. Une fois sur place, les agents ont été frappés par la puanteur. Ils ont dû porter des masques pour descendre dans la cave. Là, ils ont trouvé une femme enchaînée au sol, dormant sur un lit en carton. Auprès d'elle se trouvait une fillette malade et affamée. La femme, âgée de 29 ans, était séquestrée dans cette cave depuis 10 ans. Le quinquagénaire l'avait réduite en esclavage et violée à de multiples reprises. De ces viols, sont nés les deux enfants, âgés de 3 et 9 ans. Les 3 victimes vivaient au milieu des araignées et des rats et se nourrissaient d'aliments avariés et parfois de leurs excréments. Aux enquêteurs, le suspect a expliqué que la fille, âgée de 19 ans à l'époque, était l'ancienne femme à tout faire de son épouse. C'est à la mort de cette dernière qu'il avait décidé de séquestrer la malheureuse. Il a été placé en détention provisoire.

Une adolescente égorge une fillette

UNE adolescente, âgée aujourd'hui de 16 ans, a comparu devant un tribunal en Grande-Bretagne pour avoir assassiné une fillette de 7 ans. Le corps de Katie Rough avait été retrouvé le 9 janvier dernier sur une aire de jeux à York, par des riveraines. L'enfant, qui gisait dans une mare de sang, avait été égorgée et poignardée à plusieurs reprises. Elle avait succombé à ses blessures quelques instants plus tard à l'hôpital. La meurtrière, âgée de 15 ans au moment des faits, avait été interpellée couverte de sang et en possession d'une arme blanche, après avoir elle-même alerté la police. Elle connaissait la victime et des témoins avaient vu les deux filles ensemble juste avant le crime. L'accusée souffrait de « croyances irrationnelles » et de problèmes de santé mentale depuis plus d'un an. Elle a été condamnée à la prison à vie avec une peine de sûreté de 5 ans.

Rassemblés par JNE